

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/31d22c8f979f1d0f948d004c>

Date d'obtention : 2021-06-13 20:46:12

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, écouter l'information reçue par le jeune qu'il soit témoin ou victime;

En fonction de l'information qui implique du partage d'images ou de vidéos, j'officialise la rencontre, seul avec le jeune qui m'a transmis initialement l'information et je complète la grille d'évaluation dans la trousse Sexto pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu de la situation.

Par la suite, en fonction de l'information reçue, je rencontre la victime, la rassure et complète la grille d'évaluation dans la trousse Sexto. Les rencontres se font 1 élève à la fois. Lors j'ai déterminé s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant, je pose les actions en conséquence. Pour un acte malveillant, je contacte le service de police, je rencontre le jeune pour lui expliquer la démarche et je récupère son cellulaire que je dépose dans le sac prévu à cette fin. Je le remet aux policiers. Je NE complète PAS la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur.

Pour un acte impulsif, je rencontre l'instigateur pour connaître sa version des faits et remplir une grille d'évaluation. Je confisque l'appareil et je contacte le service de police. Par la suite, je communique avec les parents des jeunes impliqués (victimes, témoin, instigateur...) afin de leur expliquer l'évènement et le protocole qui a été mis en place. Je les informe de la prise en charge du dossier par les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens :

Il ne faut pas prendre à la légère toute situation de sextage et surtout, de ne porter aucun commentaire ou jugement. L'élève est déjà suffisamment embarrassé par la situation, comme intervenant, il ne faut pas en ajouter.

Il est important de dégager un portrait global de la situation. Aucun jeune impliqué ne doit être laissé de côté pour nous assurer d'avoir le plus d'informations possibles et afin de bien orienter la suite de nos interventions.

Chaque situation est différente, on doit prendre le temps de bien analyser et documenter les situations qui ont des répercussions dans le milieu scolaire. Les étapes de la trousse Sexto doivent être suivies à la lettre.

Il est important de prendre ce qui nous appartient, ce qui relève de notre mandat, de nos obligations, de notre rôle. Il faut mettre ses limites pour ne pas devenir mandataire du service de police.

Il est important de communiquer avec le service de police au moment opportun.

Dès qu'il y a un refus de coopérer, que ce soit la victime ou l'instigateur, le service de police doit être contacté.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation de l'appareil: comme direction d'école, nous connaissons les parents et les élèves et pour avoir déjà vu des situations réfractaires, de la cyberdépendance et de la dépendance à l'outil tout simplement, c'est définitivement la partie la plus délicate de tout le processus.